



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Agreste

Auvergne-
Rhône-Alpes
Analyses

Premiers effets de la réforme de la PAC 2014-2020 sur les exploitations d'Auvergne-Rhône-Alpes

*Seán HEALY, Nicolas VENY
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
Service Régional de l'Information Statistique, Économique
et Territoriale*

1. Publication du volet 2 sur les aides de l'UE et de l'État à l'agriculture régionale



Agreste Auvergne-Rhône-Alpes
Références

n° 4 - juin 2016

Economie agricole

Les aides de l'UE et de l'État à l'agriculture régionale

Volet 1 : Etat des lieux avant réforme de la PAC 2014 - 2020

Avec plus de 1,2 milliards d'euros versés chaque année sur l'ensemble de la région, les aides de l'Union européenne et de l'État pour le secteur agricole sont considérables. Elles sont structurantes pour l'agriculture et au-delà pour l'ensemble de l'économie rurale, notamment dans les zones de montagne qui couvrent 2/3 du territoire. Dans le cadre de la création de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes il semble utile d'établir un état des lieux des aides versées et de leur répartition fonctionnelle et territoriale. Cet état des lieux, réalisé sur l'année 2013, pourra servir de référence pour mesurer les premiers effets de la réforme de la PAC 2014-2020. Ce sera l'objet du deuxième volet à venir de cette publication, portant sur l'exercice 2015.

En 2013, les soutiens publics de l'État et de l'Union Européenne en faveur de l'agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'élevaient à 1 236 M€. Ils se répartissent en trois principales masses financières :

- les aides de la PAC (1^{er} et 2^e piliers)
- les aides aux filières d'élevage et végétales via FranceAgrimer
- les autres aides de l'État non cofinancées pour l'accompagnement de l'installation, la modernisation des exploitations, les exonérations de charges sociales, le financement du développement agricole, les aides de soutien pour faire face aux crises.

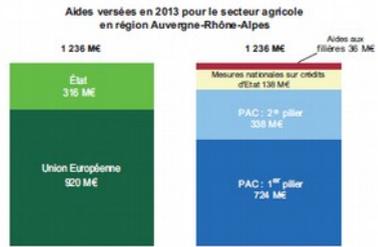
Les mesures de la politique agricole commune représentent 86 % du flux financier global. Elles mobilisent au total 697 millions

d'euros du fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et 199 millions d'euros du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les crédits de l'État complètent ces interventions :

- pour 166 millions d'euros en cofinancement des crédits européens
- pour 150 millions d'euros de crédits d'intervention spécifiques en faveur de l'agriculture pour faire face aux situations de crise, pour accompagner l'organisation des filières agricoles, pour le financement de dispositifs divers en faveur de la modernisation des exploitations, de l'installation, du développement agricole.

Ces interventions publiques sont orientées à plus de 90 % vers les exploitations agricoles.

Aides versées en 2013 pour le secteur agricole en région Auvergne-Rhône-Alpes



Source : SSP - ASP - FranceAgrimer - MAAF



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Agreste Auvergne-Rhône-Alpes
Analyses

n° 11 - septembre 2017

Economie agricole

Les aides de l'UE et de l'État à l'agriculture régionale

Volet 2 : Premiers effets de la réforme de la PAC 2014-2020

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région bénéficiaire de la réforme de la PAC grâce à un transfert des aides découplées, d'une part vers les aides couplées du premier pilier et d'autre part vers l'ICHN du deuxième pilier.

C'est le principal enseignement de ce deuxième volet de l'étude sur les aides à l'agriculture régionale, consacré aux premiers effets de la réforme de la PAC 2014-2020.

Ce résultat est conforme au choix politique d'une PAC orientée vers l'élevage et les zones de montagne, deux marqueurs forts de l'agriculture régionale.

L'impact de cette réforme est cependant différent selon les territoires et reflète la diversité des systèmes de production de la région.

Je vous souhaite bonne lecture... et bonne réflexion !

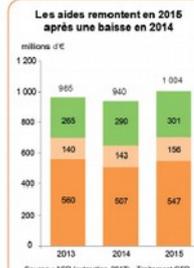
Michel Sinoir
Directeur régional
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Une augmentation de budget perceptible en 2015

Auvergne-Rhône-Alpes, région à dominante élevage et zones de montagne, est directement bénéficiaire de la réforme. Après un recul en 2014, année de transition avec la mise en œuvre du nouveau cadre budgétaire, les aides régionales ont fortement progressé en 2015, avec la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire, atteignant un total de 1 004 millions d'euros, en progression de 4 % par rapport à la situation de référence de 2013 (965,2 millions d'euros).

La part régionale dans le budget total passe de 11,5 % en 2013 à 12,5 % en 2015. C'est la première région bénéficiaire de la réforme en volume, devant Occitanie.

Les aides remontent en 2015 après une baisse en 2014



Source : ASP (estimation 2017) - Traitement SSP



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

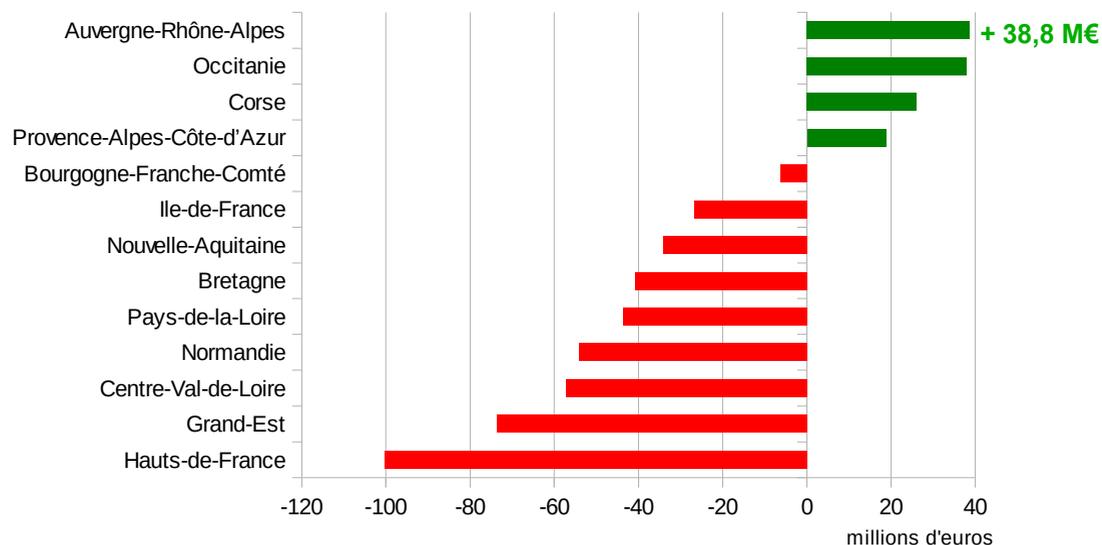
2. Auvergne-Rhône-Alpes, première région bénéficiaire en volume

La réforme 2014-2020 :

- ✓ Objectifs :
 - Réduire les disparités entre agriculteurs
 - Orienter les aides en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation, de la performance économique, environnementale et sociale, des territoires ruraux
- ✓ Entrée en application progressive : cadre budgétaire en 2014, cadre réglementaire en 2015
- ✓ Budget France → 9,1 milliards d'€/an
- ✓ - 2 % par rapport à la période précédente

**=> Part régionale dans le budget total passe de 11,5 % en 2013 à 12,5 % en 2015.
C'est la première région bénéficiaire en volume devant Occitanie.**

Evolution du montant des aides 2013-2015



3. Une augmentation de budget perceptible en 2015

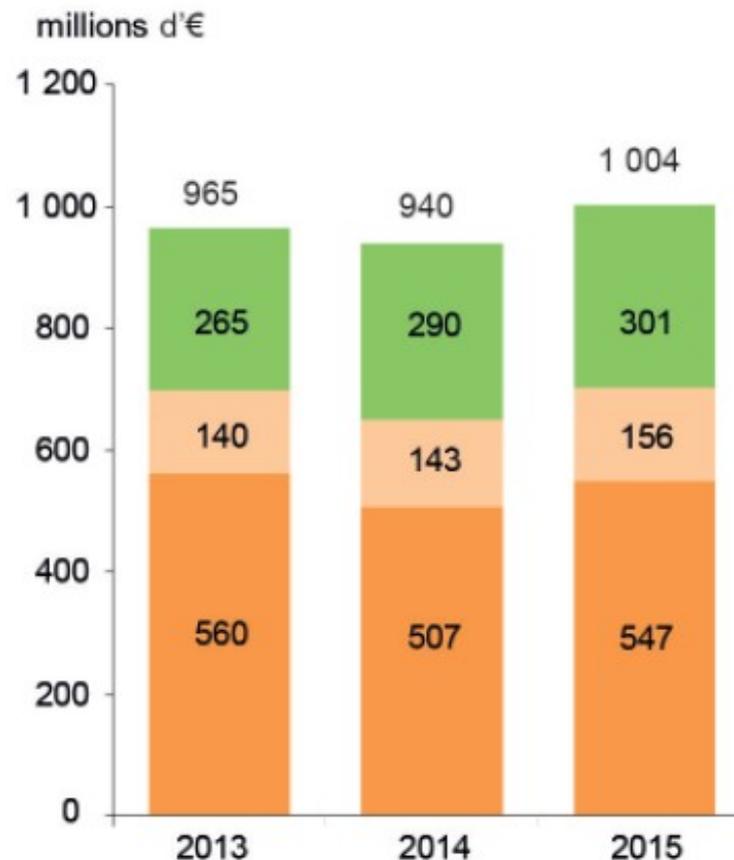
Aides prises en compte dans l'analyse*

• **Premier pilier - Aides découplées :**
DPU en 2013, DPB + Verdissement + Paiement redistributif + Paiement additionnel pour les Jeunes Agriculteurs en 2015

• **Premier pilier - Aides couplées :**
PMTVA puis Aides aux bovins allaitants en 2015, Aides aux veaux sous la mère et bio, Aide au lait de montagne puis Aides aux bovins laitiers en 2015, Aides aux ovins et caprins, Aides aux protéines végétales, autres aides couplées végétales

• **Deuxième pilier :**
ICHN, PHAE en 2013, MAEC-SHP à partir de 2015 (simulations SSP pour 2015)

* Les aides prises en compte représentent 80 % des aides à l'agriculture régionale en 2013 et une proportion sans doute similaire en 2015.



Source : ASP (extraction 2017) – Traitement SSP

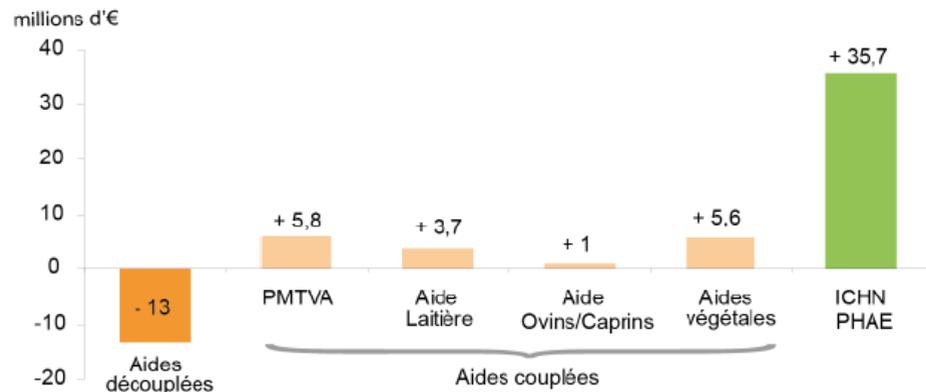
=> Baisse en 2014 liée à la diminution du budget global

Hausse en 2015 grâce aux aides couplées et au deuxième pilier (ICHN, MAEC)

4. Evolution du montant des aides 2013-2015 : transfert du premier pilier vers le deuxième pilier

	2013 (M€)	2015 (M€)	Évolution région (%)	Évolution France métro. (%)
1^{er} pilier				
DPU	560,2	-	-	-
DPB	-	306,8	-	-
Verdissement	-	186,9	-	-
Paiement redistributif	-	46,9	-	-
Paiement additionnel JA	-	6,7	-	-
Total aides découplées	560,2	547,2	- 2,3	- 10,2
PMTVA	100,3	106,1		
Aide laitière	24,2	27,9		
Aides Ovins/Caprins	14,4	15,4		
Aides aux protéines végétales	0,41	5,8		
Autres aides couplées végétales	0,50	0,68		
Total aides couplées	139,9	156,0	+ 11,5	+ 23,0
1^{er} pilier - Total	700,1	703,2	+ 0,4	- 6,5
2^{ème} pilier				
ICHN et PHAE	265,1	300,8	+ 13,5	+ 24,0
TOTAL GÉNÉRAL	965,2	1 004,0	+ 4,0	- 3,8

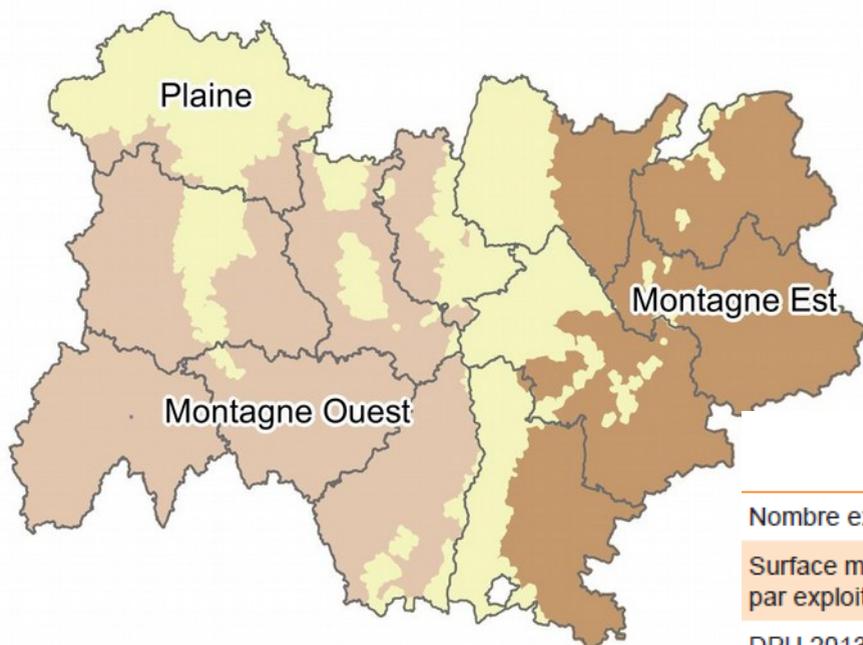
- : sans objet



Source : ASP (extraction 2017) – Traitement SSP

=> Diminution des aides découplées compensée par augmentation des aides couplées au niveau régional.
=> Progression totale de 4 % dans la Région contre une baisse de 3,8 % au niveau national.

5. Déclinaison des effets de la PAC selon 3 zones aux caractéristiques distinctes



Montagnes Ouest et Est : communes de haute-montagne, montagne et piémont du zonage ICHN

Plaine : communes en zone défavorisée simple et zones de plaine non classées

	Montagne Ouest	Plaine	Montagne Est	Région	France métropolitaine
Nombre exploitations en 2013	21 933	15 465	7 953	45 351	350 479
Surface moyenne par exploitation (ha)	60	67	71	64	78
DPU 2013 (€/ha)	188	238	149	200	257
Total des aides 2013 par exploitation (€)	23 528	19 459	18 639	21 283	24 304
RCAI moyen 2011-2015	24 699	32 543	32 247	29 515	42 398

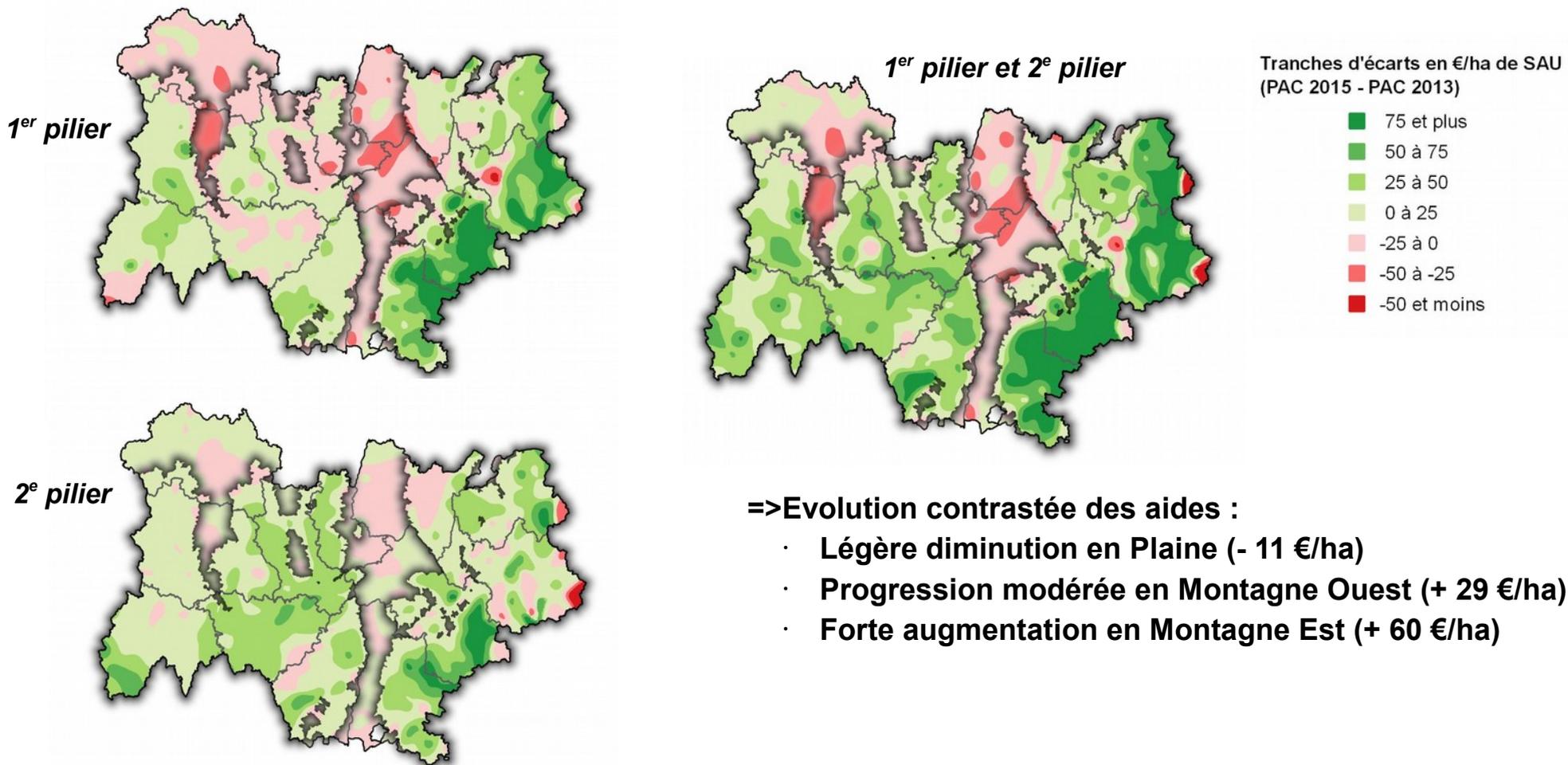
=> Montagne Est : Exploitations diversifiées, DPU faibles, aides inférieures à la moyenne

=> Montagne Ouest : Exploitations d'élevage, aides globales élevées, revenus faibles

=> Plaine : Productions végétales, DPU élevés

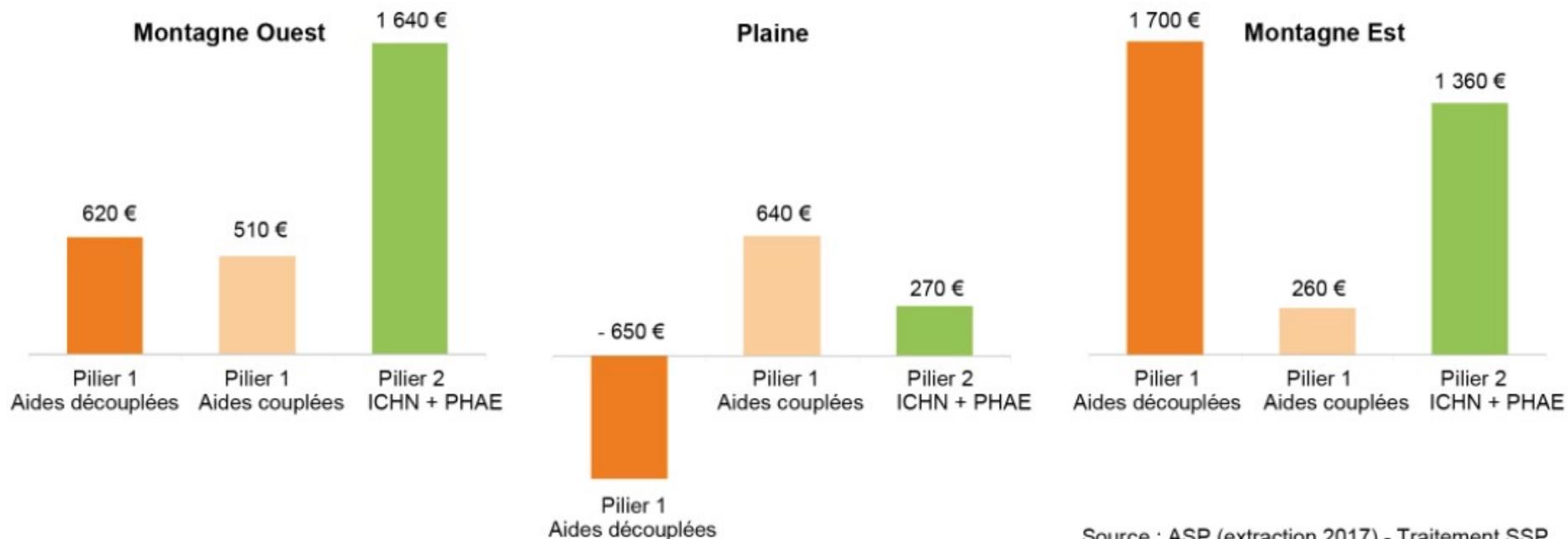
6. Evolution contrastée selon les zones

Evolution des aides 2013-2015 par hectare



7. Convergence et revalorisation de l'ICHN, marqueurs de la différenciation territoriale

Evolution des aides 2013-2015 par exploitation et par zone



Source : ASP (extraction 2017) - Traitement SSP

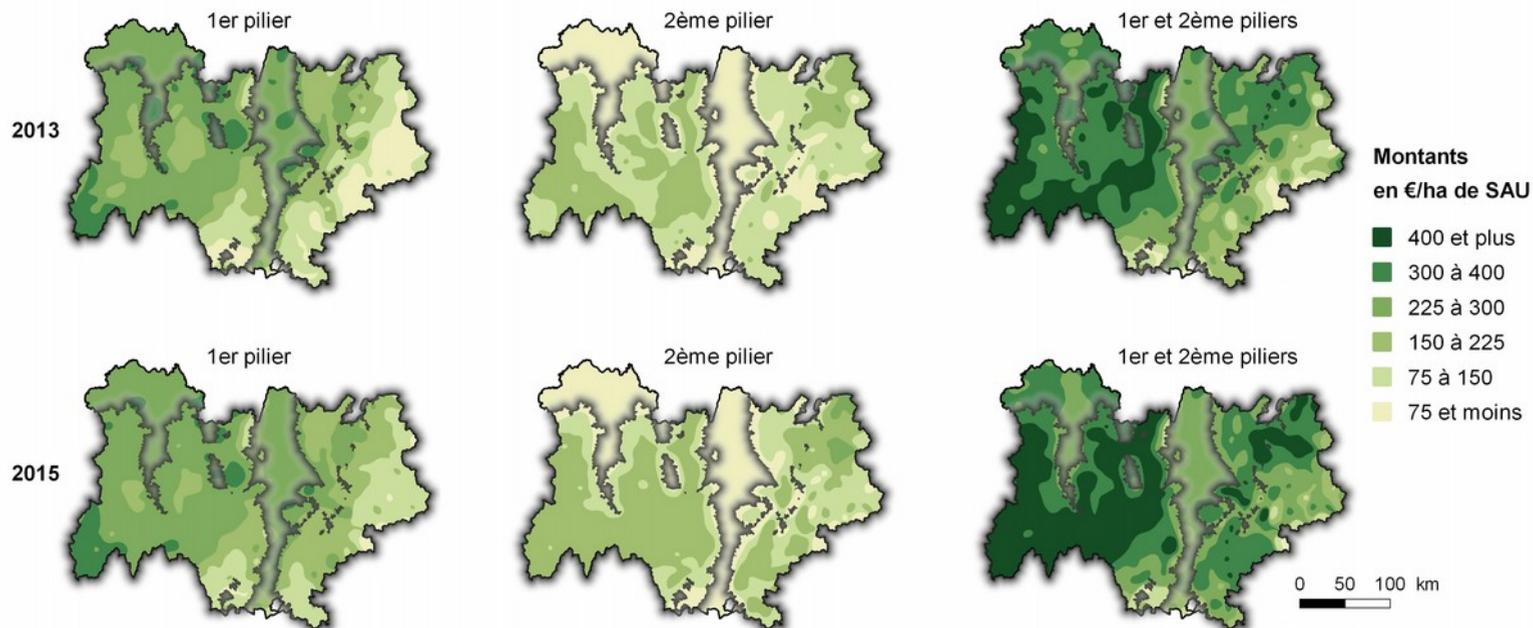
=> Montagne Ouest : Progression globale de 7 % grâce revalorisation ICHN

=> Plaine : Baisse globale de 5 % du fait du transfert vers aides couplées et ICHN

=> Montagne Est : Progression globale de 11 % grâce à convergence et revalorisation ICHN

8. Quand les aides dessinent monts et vallées...

Montant des aides 2013-2015



Aides 1^{er} pilier en euros par exploitation*

Montagne Ouest Plaine Montagne Est

2013	15 100	18 300	10 900
2015	16 200	18 200	12 900

Aides 2^{ème} pilier en euros par exploitation

Montagne Ouest Plaine Montagne Est

2013	8 400	1 200	7 700
2015	10 100	1 500	9 100

Total des aides en euros par exploitation

Montagne Ouest Plaine Montagne Est

2013	23 500	19 500	18 600
2015	26 300	19 700	22 000

* exploitations bénéficiant d'aides du 1^{er} et/ou du 2^{ème} pilier

=> Des montants d'aides plus homogènes au sein de chaque zone, mais plus contrastés entre plaine et montagne.